

## Charia dans la constitution ou l'arbitraire au nom d'une morale divine

Khadija Katja Wöhler-Khalfallah

Avril 2012

A peine qu'ENNAHDHA a au moins verbalement promis de ne plus insister sur l'introduction de la charia dans la constitution Tunisienne, que celle-ci s'engage à légaliser le travail politique de plusieurs groupes salafistes radicaux dont le Hizb ut-Tahrir, qui ne laisse aucun doute à exiger ouvertement la ré-application des *Hududs*, voyant dans une *Charia* caduque, non réformée, vieille de 1400 ans, la seule et ultime source de justice et le seul garant pour l'établissement d'une jurisprudence qui se base sur des valeurs éthiques genuines et cela pour comble de malheur en combinaison avec un Califat absolu. Dans cette exigence se cache un danger apparemment totalement sous-estimé qu'on ne doit pas se laisser d'expliquer. Le premier réflexe qui s'impose est le regard vers des pays plus ou moins voisins dont exactement cette exigence a été réalisée, comme l'Arabie Saoudite, l'Iran, le Soudan, le Pakistan et l'Égypte. Des pays qui ornent le bas bout des listes des organisations qui se soucient de l'état des droits de l'homme tout autour de la terre.

Mais avant de donner des exemples dévastateurs, démontrant les détournements de droits, dans ces pays qui ont justifié la nécessité de se référer à la charia, justement par sa soi-disant capacité universelle de guérir tous les maux de nos sociétés, il s'impose de donner tout d'abord une définition de ce que la charia est.

La charia est une accumulation de lois, déduites par interprétation, *ijtihad*, par analogie, *qias*, par propre jugement, *ra'y*, et par convergence, *idgma`*, sur ce que les stipulations faites dans le coran et la sunna sont aptes à donner. En plus de cela, les oulamas font la référence à l'usage, *`urf*, et au droit coutumier, *`ada*, et en fin de compte aussi à l'intérêt de la communauté, *al-maslaha*. Et depuis le 14<sup>ème</sup> siècle s'est ajoutée la conception des objectifs, fins et intentions de la charia, *Maqasid ach-charia*. Pour résumer la charia est un assemblage de lois non fixes ou variables qui doit être adapté en permanence, de génération en génération, aux nouvelles prises de consciences. Conséquemment, en se référant à la charia, on ne sait jamais en avance à quoi on aura à s'attendre. Cela contient un moment constructif, dans le sens qu'un développement civilisationnel est possible, mais ne doit en aucun cas cacher que dans un sens négatif, un retour à des pratiques archaïques n'est pas à exclure. Étant un peuple commerçant habitué à fixer des contrats, il ne nous échappera sûrement pas que rien n'est plus nuisible à un bon achèvement d'une transaction, que des formulations non concrètes. Il n'en est rien d'autre avec la charia, si l'on s'en réfère dans la constitution comme source de législation, cela ne fera qu'ouvrir une immense tanière à l'arbitraire.

Ce qui n'échappe sûrement pas à l'observateur critique est en plus le fait que ces efforts d'interprétation sont entrepris par des êtres humains faillibles. L'histoire est bien pleine d'hommes de religion qui ont interprété l'islam selon les besoins tout pragmatiques des hommes aux pouvoirs. Ne pas en parler du fait que la sunna a été garnie au fil du temps par des témoignages, rapportés à tort au prophète Muhammad et que le coran reproduit un développement dans les positions prises par rapport à certains événements ou faits, de façon à ce qu'une évaluation concrète devient souvent difficile pour ne pas dire ambivalente. Finalement, l'interprétation adoptée sera celle commissionnée par celui qui dispose de tous les prérogatives du pouvoir, à lui et à lui-seul, comme

le commandement d'une armée et d'une police. Ce sera son interprétation qui sera imposée contre le plein gré du peuple, qui pourtant selon la doctrine a le droit de faire le choix final.

Tenant en plus compte de la situation intellectuelle dramatique des universités islamiques, qui n'ont pas connu de réformes considérables depuis le moyen âge, il ne sera pas un grand secret dans quel sens les interprétations des oulamas de nos jours iront. Surtout avec une charia non réformée qui justifie des châtiments cruciales, qui en absence d'un état de droit peuvent être facilement employés à étouffer toute critique ou exigence licite. En plus on pourra facilement cacher derrière cette réclamation la détérioration de la position juridique de la femme musulmane.

Naturellement cela ne veut pas dire qu'un détournement de droit ne peut pas avoir lieu avec une constitution qui renonce à une référence religieuse. Le fond du problème est la nécessité d'articuler clairement et nettement avec le moins possible d'ambiguïté un texte qui devient difficile à détourner. Et quel juriste n'affirmera pas que même des textes apparemment précis dans leurs formulation sont exposés au risque de détournement de sens. Disons-le encore autrement: si on poursuit un but précis avec l'exigence d'introduire la charia il faudra le préciser. Si le but est de faire appel à un comportement éthique dans les affaires de l'État alors il faudra le formuler de tel et d'ajouté en quoi consiste ce comportement. Si le but est de surmonter la corruption et les pots-de-vin, alors il s'agira de trouver une formulation nette. Ou s'il s'agit de prononcer l'égalité de tous les Tunisiens, de garantir les droits des travailleurs, la liberté de conscience, le rejet catégorique de la torture, ou l'établissement d'un système économique de marché qui se plie à des valeurs sociales cela trouvera sûrement consentement parmi les Tunisiens de toutes les couleurs et pourra trouver son chemin dans la constitution du pays. Mais s'il s'agit de réintroduire la polygamie, de faciliter les divorces, de saper la protection de la femme et de ses enfants et de la réduire à un objet de loisir et de plein gré de l'homme; ou alors s'il s'agit de vouloir établir un califat absolu sans contre-contrôle – malgré que l'histoire a bien démontré la défaillance de cette conception – et surtout s'il s'agit de réintroduire les châtiments corporels archaïques, les *Hududs*, qui en absence d'un état de droit ont vocation d'être instrumentalisés pour étouffer toute critique légitime; ou en fin de compte de criminaliser une opposition séculaire, là il faudra s'exposer à la critique et aux arguments de bon sens.

Reste à rappeler que d'adjurer un codex éthique ou moral religieux à lui-seule ou d'adjurer le laïcisme à lui-seule, ne suffit pas pour garantir l'établissement d'un état de droit. Pour cela il faut adopter au minimum la conception de la séparation des pouvoirs, soit la séparation de la sphère juridique, de la sphère exécutive et de la sphère législative et de veiller à ce que cette séparation ne soit pas violée par des contournements quelconques. Mais surtout il est indispensable que les hommes et les femmes qui remplissent ces institutions de vie soient convaincus de l'importance de l'accomplissement correct de leurs tâches et de ne pas les vider de leur sens. Ensuite la Liberté de presse, la compétition politique, la participation de tous les membres d'une société civile, les organisations indépendantes, les syndicats, etc. Cela ne veut pas dire qu'une considération critique des démocraties Européennes ne soit pas appropriée. Tout au contraire c'est l'occasion de trier les points faibles et d'essayer de faire mieux, dans le cadre de réflexions rationnelles.

Maintenant venons aux exemples pour visualiser le problème:

#### **Arabie Saoudite:**

D'un petit livre « *Veiled Atrocities: true stories of oppression in Saudi Arabia* » de Sami Alrabaa, un

sociologue, linguiste et chercheur en littérature arabo-islamique qui est venu en 1991 en Arabie Saoudite pour enseigner à la King-Saud-Université on apprend que l'un des pays les plus riches et le soi-disant plus musulman du monde ne connaît pas de tribunaux indépendants, que la charia est interprétée au plein gré des juges ou des princes qui incitent les *Kadis* à juger selon leur désir tout personnel et que les châtiments archaïques sont appliqués arbitrairement. De plus on apprend que les ouvriers et les femmes de ménage asiatiques sont traités comme des esclaves démunies de droits. Surtout ces dernières sont souvent à la proie d'abus sexuel et de coups de bâton, comme la femme Saoudienne d'ailleurs aussi. A ne pas parler de la police morale dont il y avait déjà en 1991 environ 30.000 membres dont le sens de vie consiste à chicaner les Saoudiens, mais surtout les Saoudiennes. Un de ses collègues à l'université a été démissionné parce qu'il a refusé de fournir un diplôme au proche d'un des princes de la famille royale sans que celui-ci n'ait passé ses examens. Particulièrement perturbé, il a été par une histoire dont il était devenu témoin. Un jour Prince Turki, un neveu du roi, a décidé d'acheter un grand bout de terrain de l'état, où les bergers de la région avaient l'habitude de faire pâturer leurs moutons et leurs chameaux depuis le début des temps. Une fois en sa possession, il revendit le terrain au Ministère de la défense pour 300 millions de Dollar, un montant énorme. A peine quelques semaines plus tard il rachète le même terrain pour une somme symbolique et décide de l'arrenter à un prix exorbitant à ces mêmes bergers. Choqué de voir le fondement de leur vie s'écrouler, ils décident de rédiger une pétition et de l'envoyer au ministre de la défense. Surtout les jeunes étaient sûrs que les temps avaient changé et que les responsables à Riadh étaient civilisés et allaient leurs rendre justice. Les vieux, eux se rappelaient encore comme les guerriers du roi Saoud avaient soumis leurs tribu al-Chimmari. Ils se rappelaient comment les guerriers avaient embroché leurs enfants sur leurs baïonnettes et leurs couteaux de boucher, comment ils ont abusé de leurs femmes, et éventré les femmes enceintes, mutiler les organes génitaux des hommes et tuer leur bétail. Malheureusement leurs soucis n'étaient pas indus. Un bon matin la police vient frapper à la porte du premier signataire pour l'amener au gouverneur du district, le prince Miqrin, qui habitait un palais avec gazon et arbres en plein désert ce qui faisait dévorer toute l'eau de la région. Personne n'avait le droit de creuser un puy pour que ce parc artificielle ne sèche pas. Entretemps le sinistré vit se faire insulter pour avoir eu l'audace de rédiger cette plainte, qui en tout cas était écrite très poliment. Prince Miqrin ordonna ses mercenaires Somaliens de le jeter dans un cachot et de le faire décapiter publiquement le vendredi à venir. La famille n'en a appris que par hasard. Ceux qui ont protesté lors de la cérémonie ont été déportés, et jusqu'à l'apparition du livre leur advenir est resté inconnue. Entretemps, la maison du décapité a été mis à feu par les agents de l'ordre et le reste de la famille abandonné à son sort.

Malheureusement, cette histoire n'est pas un cas isolé, mais est due au manque d'institutions juridiques indépendantes et à un droit bien codifié, difficile à détourner. Naturellement une société a besoin de valeurs éthiques selon lesquelles une communauté est capable de coexister. Mais le défi consiste à adopter dans la constitution des mécanismes aptes à garantir la mise en œuvre des revendications licites d'un peuple tout entier, dont surtout le repoussement de tout arbitraire. De bonnes lois à elles-seules ne garantissent pas leur application, pour cela il faut un système très sophistiqué de contrôle et de contre-contrôle, de dispersion du pouvoir, d'institutions indépendantes et munies de pouvoir capable de revendiquer un droit non accordé, une presse libre et responsable, un esprit de conscience civile, une bonne éducation informée et critique, etc.

### **Pakistan:**

Au Pakistan, énormément beaucoup de femmes accusées de fornication se trouvent en prison. En

général ces femmes ont été violées, et n'ayant qu'une demi voie selon la charia appliquée, n'arrivent pas à faire prévaloir leurs droits contre leurs violeurs. La voie de celui-ci étant un homme compte entièrement, alors le double de celle de la femme agressée. Ces femmes, au lieu d'être traitées psychologiquement pour le tort subit, se voient subir une double peine, à ne pas parler du ban social qu'elles subissent dans une société pleine de pitié religieuse. Ne pas parler des chrétiens ou des autres non-musulmans qui les dernières années subissent de plus en plus souvent des agressions pour avoir soi-disant dit quelque chose contre l'Islam. Ou alors les agressions contre chiïtes qui se multiplient au fur et à mesure qu'une communauté devient salafiste. C'est justement pour ces cas d'arbitraire interconfessionnel ou interreligieux que le concept de la séparation de la religion et du politique a été conçue.

### **Soudan:**

Traditionnellement au Soudan quand les *hududs* exigés par une charia non réformée étaient ordonnés, le principe de la repentance était appliqué. Même dans des cas d'adultère la lapidation ne trouvait pas d'application. Par contre, sous Noumeiri et selon la charia adoptée sous son régime, même le vol d'aliment par des affamés était châtié par l'amputation d'extrémités, ce qui ne s'appuie sur aucun fondement dans la tradition. Le Frère Musulman soudanais Hassan at-Tourabi, qui a connu beaucoup d'admiration par Rached al-Ghannouchi, n'avait pourtant pas hésité à ratifier cette interprétation douteuse. Celui qui volait de nouveau par simple faim se trouvait démuné de sa seconde main, et ainsi de suite jusqu'à perdre un pied puis le second.

### **Iran:**

Pendant la guerre de l'Irak contre l'Iran entre 1980 et 1988, Khomeini n'a pas hésité d'envoyer des milliers d'enfants entre 12 et 16 ans dans les champs de bataille. Autour de leurs coups des petites clés, au début en métal plus tard en plastique, avec lesquelles, comme on leur avait promi, ils pourront ouvrir la porte du paradis une fois arrivé à l'au-delà. Pourtant Saddam Hussein avait essayé maintes fois d'arrêter cette guerre qu'il regrettait entretemps d'avoir commencé, mais Khomeini, qui voyait sa chance venue d'exporter la révolution islamique, persistait à refuser. Jour après jour il continuait à envoyer des milliers d'enfants en avant des soldats pour faire exploser les mines avec comme seule outil leurs petits corps qui étaient déchirés en mille miettes et s'évaporaient sur place en nuage. Des centaines de milliers étaient morts pendant cette guerre entre musulmans. A l'intérieur du pays, Khomeini laissait incarcérer tous ceux qu'il soupçonnait pouvoir être contre sa vision religieuse de la politique et de la société. Des milliers d'opposants ont fini torturés ou morts, alors que sa république islamique promettait apporter la grande justice universelle. Et les fondamentalistes chiïtes, n'avaient-ils pas déploré l'arbitraire sous le chah et ne voulaient-ils pas être plus justes au nom d'une loi divine?

En fin de compte, la source de l'abus de pouvoir dans la république islamique de l'Iran se localise au sein de la constitution Iranienne, la *Wilayat al-faqih*, le règne de l'homme de religion, qui équipe une seule personne d'une puissance absolue. Ayatollah Khomeini avait sans doute accepté des institutions qui suggèrent une démocratie parlementaire, mais finalement il a conçu pour lui-même une fonction qui se situe au-dessus de tous les organes élus, ce qui en fin de compte neutralise l'élément républicain de la constitution. Aujourd'hui, selon l'auteur Iranien Nawid Kermani, la situation absurde se produit que des adeptes des *Ansar e-Hizbullah*, le groupe le plus radicale, envahissent les universités religieuses pour abattre les hommes de religion parce que ceux si appellent entretemps à la séparation entre le religieux et le politique. L'explication qu'ils avancent

est que la confusion entre le politique et le religieux a déchainé un dégoût envers l'islam, car chaque transgression commise par les politiciens est associée à l'islam lui-même. En Iran aujourd'hui les mosquées sont les plus désertées en terre d'islam.

Quand, ceux qui appellent à la ré-restauration du Califat et de la Charia comprendront que ce sont des dictatures comme celle de l'Arabie-Saoudite ou celle du Qatar, qui n'ont aucun intérêt qu'un pays Musulman prouve être capable d'établir un vrai état de droit où la dignité de l'être humain est rétabli et que le bien d'un pays reviens à sa population et non à un petit groupe de potentats qui se tordent de rire de la naïveté de ces sujets. Ne laissons nous pas paralyser par les démonstrations de force des salafistes, mais faisons tout le possible pour déclencher un débat dans la société sur la nature du pouvoir et quelles sont les moyens appropriés pour empêcher et prévenir l'abus de pouvoir.

[www.woehler-khalfallah.de](http://www.woehler-khalfallah.de)